

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par  
M. Viry  
-----

**ARTICLE 2**

À l’alinéa 10, substituer aux mots :

« d’un »

les mots :

« de deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mise en place de la semaine de 4 jours a inévitablement des répercussions sur l'organisation du service. Le présent amendement vise à étendre la période accordée au service pour se préparer à un changement profond dans son organisation en doublant le délai nécessaire à la mise en œuvre de l'aménagement du travail par l'employeur, passant ainsi d'un mois à deux mois.